

# FICHE D'INSCRIPTION JARDIN AQUATIQUE

ANNEE 2014

SAISON 2019/2020

## 1 - IDENTITE

NOM ..... PRENOM .....

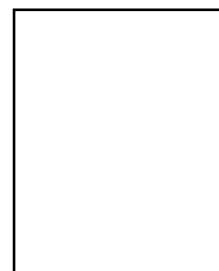
DATE DE NAISSANCE .....

ADRESSE .....

CODE POSTAL ..... VILLE .....

TELEPHONE FIXE ..... TELEPHONE PORTABLE .....

ADRESSE MAIL .....



## 2 - FORMULE D'ABONNEMENT

Inscription à l'année  1 séance / semaine : Commune : **140.00 €** / Hors C : **206.00 €**

Carte abonnement « Activité » : **facturée 3.60€ en cas de perte**. Elle est obligatoire à chaque séance ; entrée/sortie. Elle est la propriété de la Mairie et devra être restituée à la fin de la saison.

## 3 - CHOIX DE VOTRE SEANCE

HORAIRES	JOURS	SEANCES	INSCRIPTION
Choix n° 1 De.....à.....	SAMEDI		
Choix n° 2 De.....à.....	SAMEDI		

**Pour compléter, reportez-vous au tableau.  
Inscrivez à l'identique les horaires, jours et séances.**

<b>SAMEDI</b>	<b>11H00/11H30</b>	<b>11H30/12H00</b>	<b>12h00/12h30</b>
---------------	--------------------	--------------------	--------------------

## 4 - CONDITIONS GENERALES

### NE JOIGNEZ AUCUN REGLEMENT A VOTRE DEMANDE D'INSCRIPTION

- Les dossiers incomplets ou nous parvenant après **le 23 août** ne seront **pas traités**.
- Les inscriptions sont effectuées par ordre d'arrivée (cachet de la poste faisant foi).
- Toute demande d'inscription doit être accompagnée :
  1. D'une copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.
  2. D'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive souhaitée, datant de moins de 3 mois au moment de l'inscription.
  3. D'1 photo.
- Le paiement s'effectuera avec le courrier de confirmation à partir du 1er septembre.
- **Aucun cours** ne sera dispensé **pendant les vacances scolaires** (sauf les samedis de début de vacances).
- Les jours fériés ou les fermetures exceptionnelles ne donneront pas lieu à un report de cours.
- Il appartient aux parents de prendre en charge les enfants en dehors des heures d'activités.
- L'établissement sera fermé pour vidange technique deux semaines par an au minimum.
- L'activité n'est pas couverte par une assurance spécifique communale.
- L'abonnement est nominatif et individuel et ne prévoit pas l'accès à la piscine en dehors du temps d'activité.
- Les inscriptions ne seront pas remboursées. Sauf avis médical, déménagement et mutation.
- **Bonnet de bain et douche obligatoires. Les sacs doivent-être entreposés dans les casiers prévus à cet effet, accessibles avec une pièce de 1 €uro récupérable.**

Je certifie avoir pris connaissance de la fiche d'information sur le déroulement des activités aquatiques.

Date :

Signature :



**VOISINS**  
— le bretonneux —